



PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques
- DOUGNAC Daniel

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 11 ET 12.05.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50078.2 RIBERAC - CENDRIEUX LA DOUZE

N°50082.2 BOULAZAC 2 - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50915.2 GRIGNOLS VILLAMBLARD - RAZAC

N°50917.2 ST VINCENT DE CONNEZAC - ANNESSE ET BEAULIEU

N°50913.2 ANTONNE LE CHANGE 2 - E. CHANCELADE MARSAC

Poule B N°50982.2 CREYSSE LEMBRAS - NOTRE DAME DE SANILHAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51110.2 LA BACHELLERIE - BELVES

Poule D N°51245.2 LIMENS JSA 3 - RIBERAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50978.2 TERRASSON PORTUGAIS - SARLAT MARCILLAC 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51245.2 LIMENS JSA 3 - RIBERAC 2

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME OU INCOMPLETE

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53542.2 LES EYZIES

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°51176.2 PRIGONRIEUX 3

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule G N°53653.2 CHAMPAGNAC DE BELAIR 2

N°53654.2 E. CHAMPCEVINEL BASSIMILHAC 2

N°53651.2 PERIGUEUX FOOT 3

Poule H N°53680.2 THENON LIMEYRAT 3



Commission des Championnats

Réunion du 15 mai 2019 - PV N°36

FEMININES A 8 INTERDISTRICTS 24/47

N°54364.1 GONTAUD

N°54359.1 COLAYRAC

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54229.1 LA BACHELLERIE

Ces clubs seront débités d'une amende de 100 € (forfait dans les 3 dernières journées)

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule J N°53714.1 PAYS DE L'EYRAUD 3 (match du 08/05/2019)

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°54790.2 LA BACHELLERIE 2

Poule D N°54814.2 ST SAUD FOOT 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

FORFAIT GENERAL

L'équipe 3 de l'E. MOULEYDIER CREYSSE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 ELITE POULE E est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Le club de MOULEYDIER sera débité d'une amende de 100 € par matchs restants.

L'équipe 3 de GRIGNOLS VILLAMBLARD qui disputait le CRITERIUM SENIORS A 8 POULE B est déclaré forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Le club de GRIGNOLS VILLAMBLARD sera débité d'une amende de 30 €.